

CAP du 1^{er} avril 2019 Déclaration liminaire

Monsieur le président, monsieur le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, madame et messieurs les Élus, madame et messieurs les représentants de l'administration, chers collègues,

Comme à notre habitude, cette déclaration liminaire se limitera au champ de compétences de la CAP, c'est-à-dire aux thématiques concernant la carrière au sens large des agents.

En préambule, je souhaite avoir une pensée pour notre collègue Frederic DUJARDIN du syndicat FA qui a siégé lors de la dernière mandature et qui nous a quittés brutalement. Frédéric, tes références littéraires vont nous manquer !

Il n'aura échappé à personne, du moins je l'espère, que le paysage syndical au sein de la CAP A et B a évolué, renforçant la représentativité d'Avenir Secours. Au-delà de ce constat, je tiens à préciser que les représentants de notre organisation siégeront dans le but de défendre l'intérêt de tous les officiers indépendamment de leur statut et de leur grade et permettez-moi ce clin d'œil, qu'ils aient voté ou pas pour Avenir Secours !

Monsieur le président, vous êtes avec beaucoup d'entre nous autour de cette table, et je m'adresse plus particulièrement aux représentants des personnels, le garant de l'histoire et des accords passés lors des précédentes mandatures.

Nous souhaitons que la concertation, la transparence, le droit et que le droit soient les piliers de la CAP !

Je remercierai les services de la DGSCGC pour le travail réalisé dans le cadre de ces deux CAP. J'ai une pensée pour les services des ressources humaines des SDIS qui, pour certains, ont eu le sentiment d'avoir travaillé pour rien.

Monsieur le Président, j'aborderai 7 thématiques.

1. Convocation des pré-CAP et CAP

Les dates de la pré-CAP ou CAP ont été modifiées dont la dernière à quelques heures de l'échéance. C'est simplement inadmissible et les impacts ne sont pas neutres (emploi du temps bloqués, réservation de billets...). J'espère que ce n'est qu'un concours de circonstances et pas une volonté délibérée. De telles attitudes témoignent d'un certain mépris vis-à-vis des représentants des personnels.

2. Présentation de tous les dossiers envoyés par les SDIS

Pour rappel, il a été décidé que tous les dossiers transmis par les SDIS à votre secrétariat devaient être présentés lors de la pré-CAP que ce soit la pré CAP A ou pré CAP B. Ce n'est une nouvelle fois pas le cas et certains SDIS ont été invités – doux euphémisme - à refaire leur tableau d'avancement. Je compte sur vous, monsieur le président, pour rappeler aux uns et aux autres leurs missions, rien que leurs missions et de mettre fin immédiatement à des initiatives personnelles bafouant le droit des agents ou allant à l'encontre de la volonté de nos employeurs désirant promouvoir des agents ! Vous êtes ici le garant du principe de libre administration des collectivités territoriales. J'insiste, tous les dossiers envoyés par les SDIS doivent être présentés en pré CAP.

3. Nombre de places aux examens et concours

Nous demandons que soit communiqué en pré-CAP à toutes les organisations syndicales des sapeurs-pompiers, un tableau synthétique concernant la réponse de chaque SDIS interrogé dans le cadre du recensement du nombre de places vacantes pour tel ou tel grade. En effet, nous constatons un gouffre abyssal entre le nombre de places ouvertes aux différents concours et examens et la réalité territoriale. Une certaine opacité règne autour de cette thématique, chacun se renvoyant la balle. La transparence doit permettre d'y voir plus clair !

4. Note de cadrage systématique

Nous rappelons ici notre demande récurrente qu'une note de cadrage soit rédigée, suffisamment tôt, pour tous les examens et concours afin de permettre aux candidats de se préparer le mieux possible et en ayant un réel aperçu des attendus du jury. Inutile de rappeler ici le fiasco du dernier examen de commandant par exemple. Inutile également de préciser que la note de cadrage doit correspondre aux attendus du jury !

5. Jurys d'examen et concours

Nous souhaitons la présence dans les sous-jurys des représentants des personnels conformément à la proportionnalité issue des urnes : le résultat des urnes doit être respecté y compris au sein des jurys et sous-jurys de concours. De plus, je vous demande que dans ces concours les représentants des organisations syndicales soient issus prioritairement des listes présentées lors des CAP (y compris liste complémentaire). Enfin, je demande que soit systématiquement rédigé un rapport du Président du Jury concernant l'examen ou concours. Ce rapport devra être rédigé dans des délais n'excédant pas les 3 mois suivant la parution des résultats.

Enfin il faut entendre les difficultés des jurys pour arrêter une liste de candidats dès lors qu'il existe des ex æquo sur la note d'admission. Cette limite doit être bénéfique aux candidats et il nous paraît opportun d'augmenter le nombre de reçus dans la limite de ces ex æquo.

6. CAP complémentaire fin juin

Je rappellerai sans développer la demande de nos représentants en catégorie B. Je vous confirme que notre organisation sollicitera l'organisation d'une CAP complémentaire pour la fin juin au plus tard et ce, en application des dispositions du Règlement intérieur de la CAP. Il a été préjudiciable en décembre dernier à bon nombre de cadres que l'urgence de notre demande n'ait pas été entendue mais le droit n'est pas totalement dit. Monsieur le Président, notre triste expérience nous permettra dorénavant d'être entendus ou de vous contraindre.

7. Parution d'une circulaire pour expliquer les modalités de nomination aux choix

La problématique des nominations au choix est récurrente et donne lieu à diverses interprétations plus ou moins fondées. Nous vous remercions de faire rédiger rapidement une circulaire expliquant les modalités de ces nominations au choix ; des dossiers pourraient ainsi être présentés lors de la CAP de juin.

Pour conclure, monsieur le président, je formule le vœu que cette nouvelle mandature soit synonyme d'écoute, de concertation et de transparence. C'est à ce prix que nous travaillerons en confiance et vous devez en être le garant. Mais je tiens à vous faire part de mes plus vives inquiétudes quant à l'évolution de la loi et à la diminution des compétences des CAP que le gouvernement veut faire voter contre l'avis des toutes les organisations syndicales. Le « dialogue social » ne doit pas être un vain mot.

Je vous remercie de votre attention.